

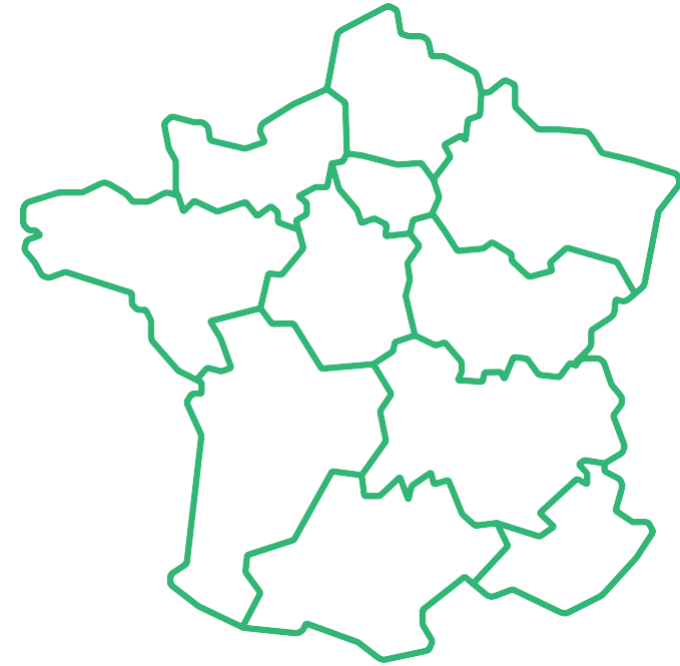


Plan France 2030 & Fonds Chaleur | Appel à projets - BCIAT 2023

Webinaire

2 juin 2023





- **2 400 adhérents**
- **11 délégations régionales** : un réseau de professionnels de l'énergie mobilisé au service de ses adhérents (*industriels et collectivités*) pour les informer des actualités du secteur et favoriser les échanges entre acteurs locaux (+ de 100 événements par an).
- **7 domaines d'expertise répartis en 2 pôles** :



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Département **Maîtrise de l'Énergie** qui anime une **Communauté des Référents Energie**
- Club **C2E** (Certificats d'Economies d'Énergie)
- Club **Cogénération**
- 4 programmes CEE nationaux :
OSCAR – FEEBAT (*bâtiment*)
PACTE INDUSTRIE : PROREFEI – PRO-SME_n



ENERGIES RENOUVELABLES

- Club **Biogaz**
- Club **Stockage d'Énergies**
- Club **Power-to-gas**
- Club **Pyrogazéification**



- **Energie Plus** : la revue de la maîtrise de l'énergie



Intervention DGE

Xavier Aparicio

Chef de projets « Décarbonation de l'industrie » - Sous-direction de la Politique Industrielle



Organigramme ADEME équipe BCIAT/BCIB



Emilie MACHEFAUX
Cheffe du Service



Nicolas TONNET
Chef adjoint du Service

Equipe BCIAT / BCIB



Pauline CHAMPEAU
Approvisionnements,
BCIB, Fonds Chaleur



Alice FAUTRAD
Approvisionnements, BCIAT,
Fonds Chaleur, AAP granulés



Emma VIZIOZ
Contrat développement
EnR
BCIAT



Leslie MOULIN
Biomasse BCIAT – Fonds
chaleur / France 2030



Théo PIPERIS
Biomasse BCIAT – Fonds
chaleur / France 2030



Déroulé

Présentation BCIAT

Chiffres clés BCIAT 2009-2022

Bilan de l'appel à projet 2022

Cahier des charges 2023

Dossier de candidature 2023

AAP pellets et BCIB

Q&R

AAP BCIAT



	AAP BCIAT
Contexte	Créé en 2009, financement Fonds Chaleur, France Relance et France 2030
Objectifs	Réduire la dépendance énergétique aux énergies fossiles en développant la chaleur bas carbone à partir de biomasse
Eligibilité	Production thermique > 12 000 MWh/an Industries manufacturières, agricultures et tertiaires
Equipements	Chaudières et générateurs à air chaud
Critères de sélection	€/t CO2 eq d'origine fossile évitée Qualité et validation du plan d'approvisionnement par les cellules biomasse Qualité technique du projet



Déroulé

Présentation BCIAT

Chiffres clés BCIAT 2009-2022

Bilan de l'appel à projet 2022

Cahier des charges 2023

Dossier de candidature 2023

AAP pellets et BCIB

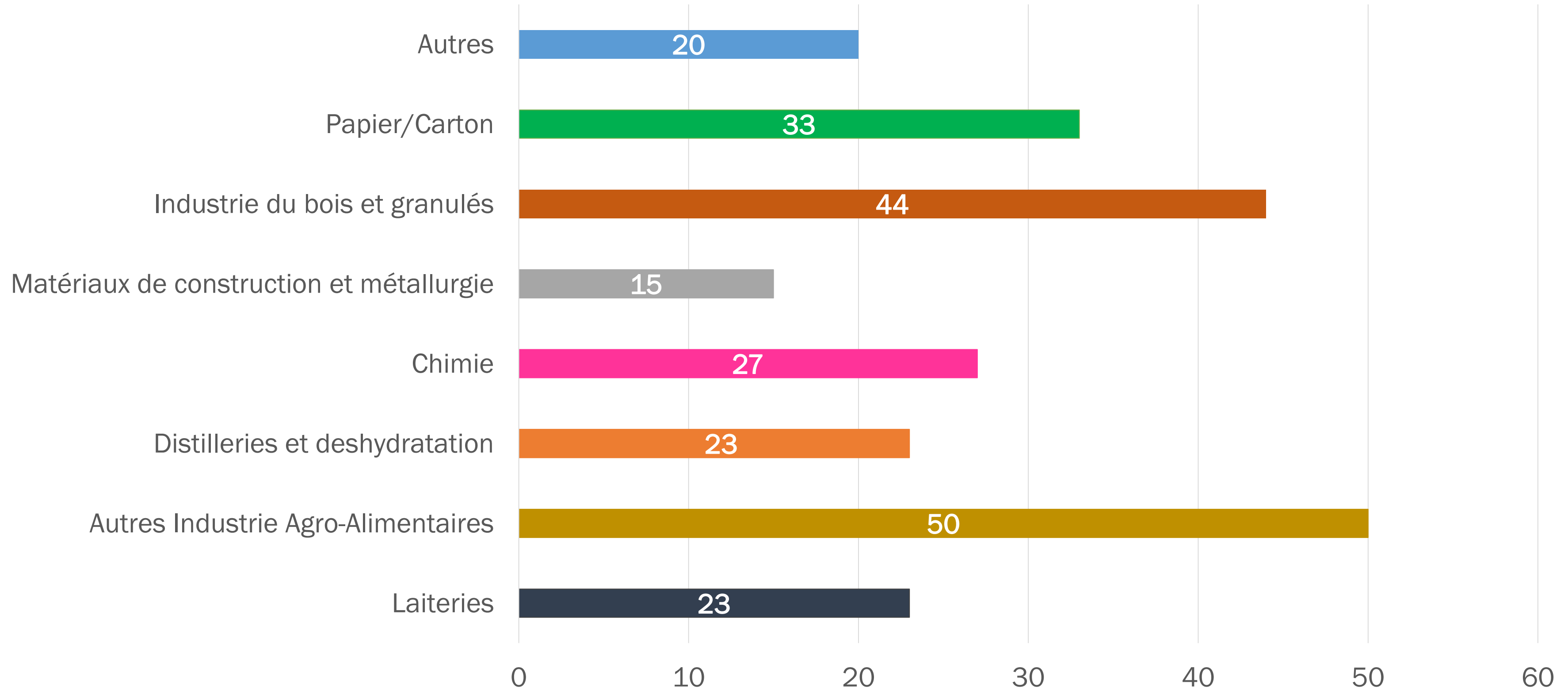
Q&R

Chiffres clé BCIAT 2009-2022

	En fonctionnement	En cours de réalisation	TOTAL
Nombre de projets	81	164	245
Puissance thermique	868 MW	2 403 MW	3 271 MW
Production	4,6 TWh/an	11,8 TWh/an	16,3 TWh/an
Tonnage approvisionnement	1,5 Mt/an	4,2 Mt/an	5,7 Mt/an
Aides à l'investissement	162 M€	727 M€	889 M€
tCO2 eq d'origine fossile évitées	1,0 Mt CO2 eq/an	2,7 Mt CO2 eq/an	3,7 Mt CO2 eq/an



Répartition des projets 245 BCIAT selon le secteur d'activité

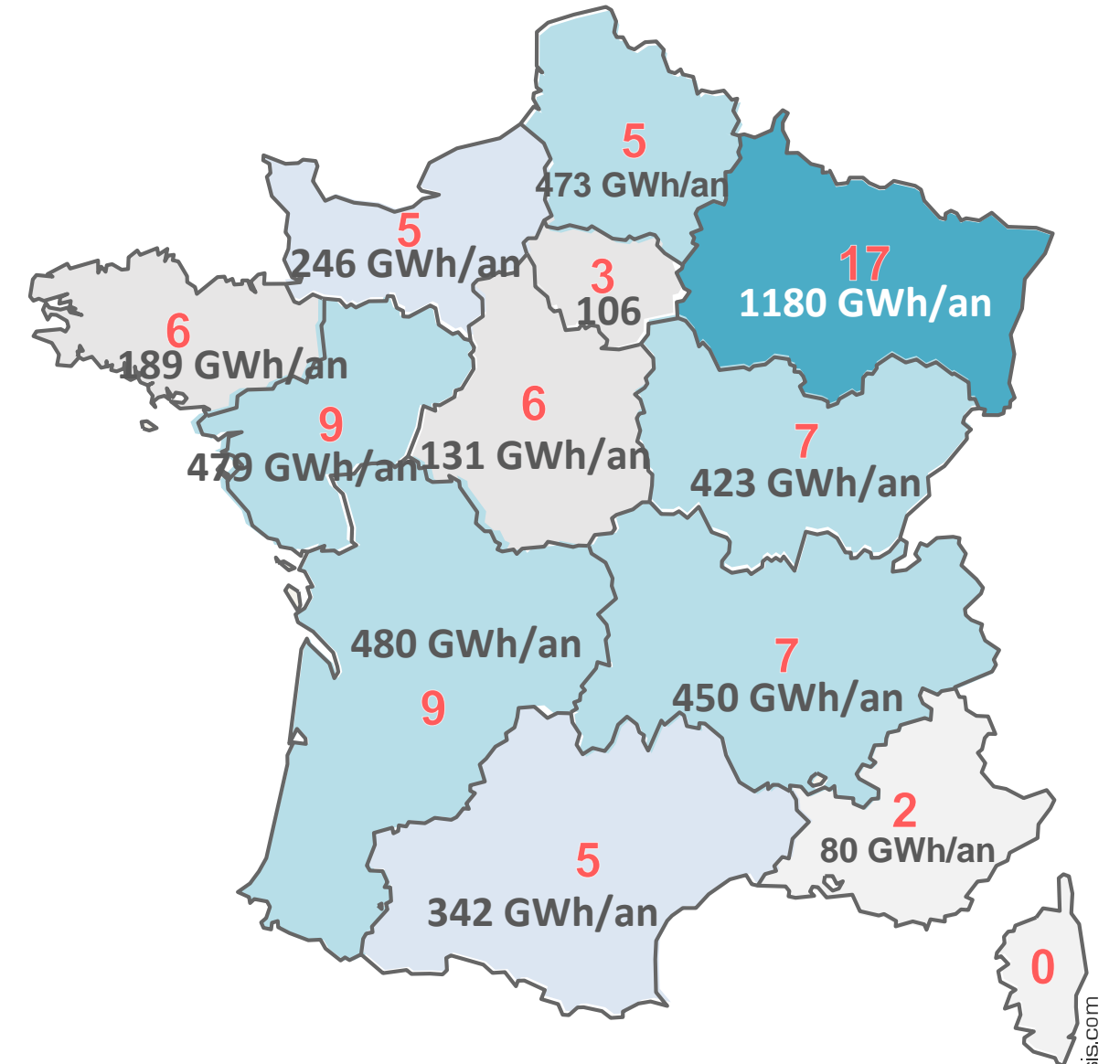




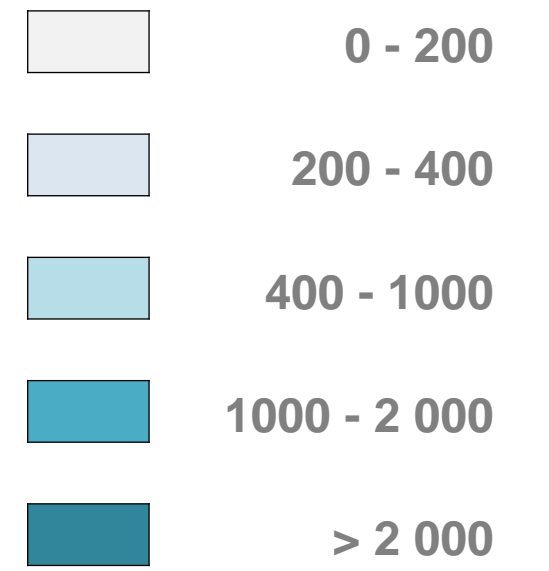
Bilan des approvisionnements - BCIAT 2009-2022

Nombre et production des projets actuellement en fonctionnement

0,9 GW - 4,6 TWh/an – 81 sites

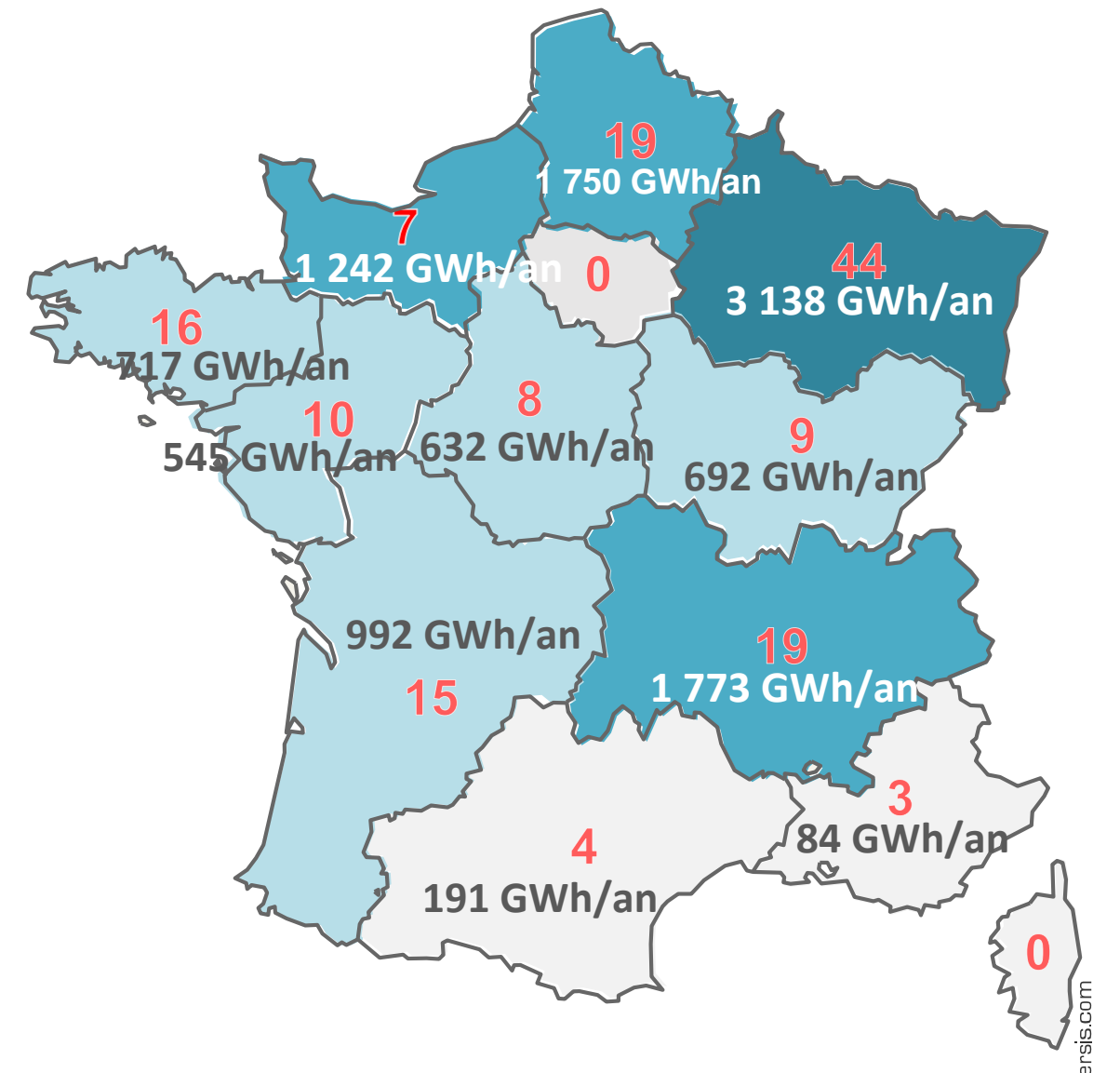


Production énergétique (GWh/an)



Nombre et production des projets actuellement en cours de réalisation

2,4 GW – 11,8 TWh/an – 154 sites



© comersis.com

© comersis.com

Bilan des approvisionnements - BCIAT 2009-2022

Tous projets confondus

Région	Nombre de projets	Production thermique biomasse (GWh/an)
Auvergne-Rhône-Alpes	26	2 224
Bourgogne-Franche-Comté	16	1 114
Centre-Val de Loire	14	763
Grand Est	61	4 318
Hauts-de-France	24	2 223
Île-de-France	3	105
Normandie	12	1 488
Nouvelle-Aquitaine	24	1 473
Occitanie	9	533
Pays de la Loire	19	1 024
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5	163
Région Bretagne	22	907
Total général	235	16 337

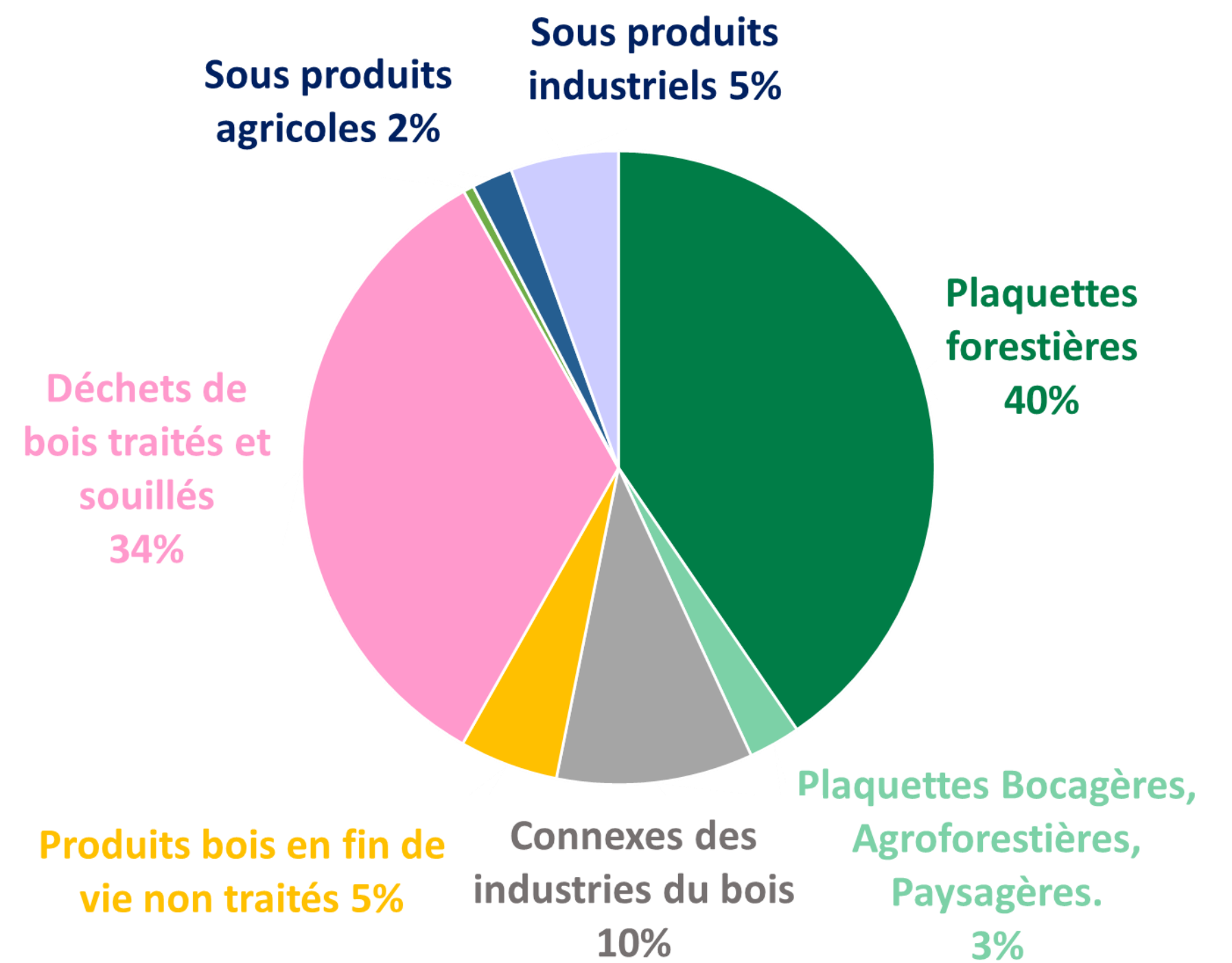
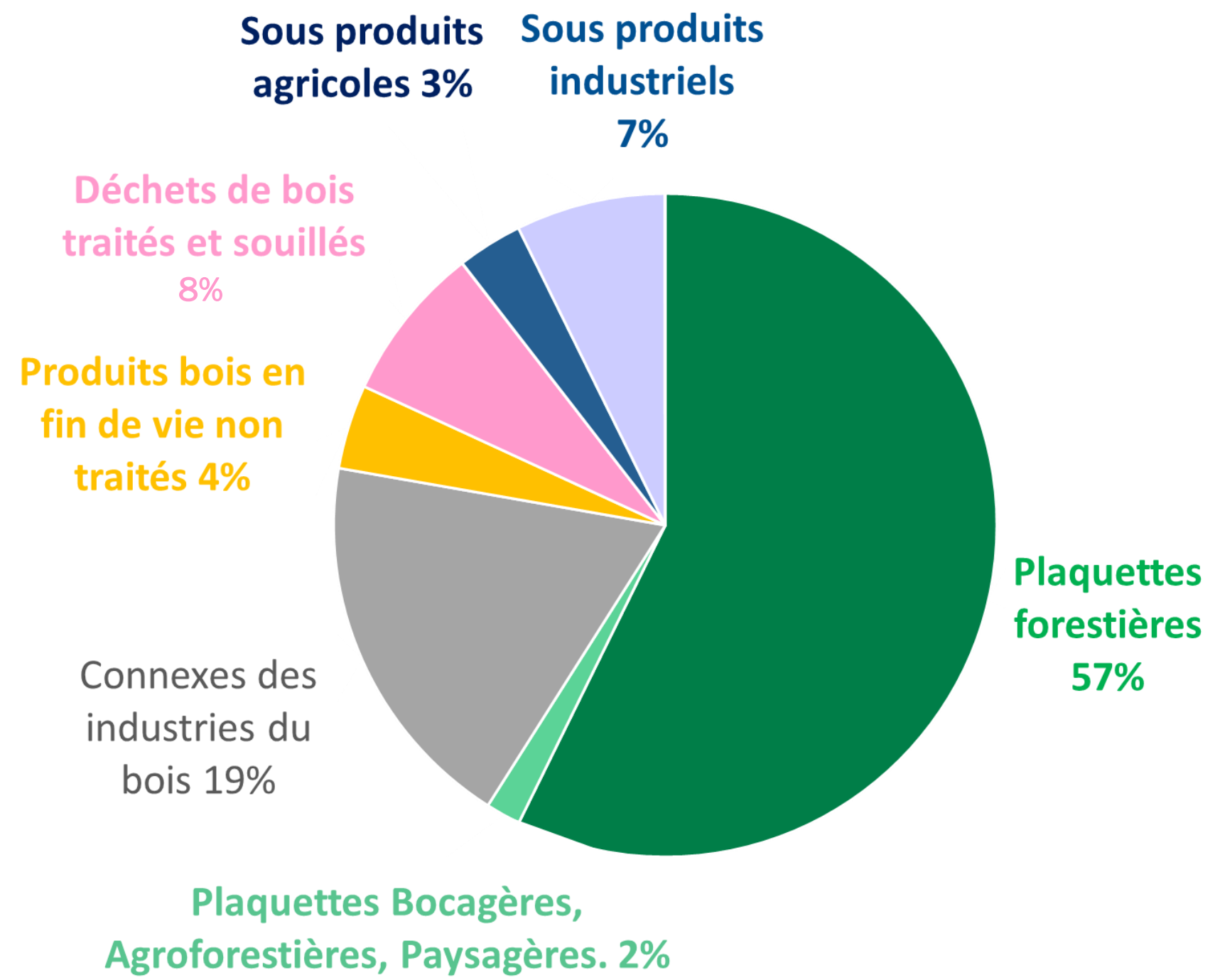


Bilan des approvisionnements - BCIAT 2009-2022

Taux moyen plaquettes forestières PEFC : 38%

1,5 Mt/an de biomasse consommées par les projets actuellement en fonctionnement
0,9 GW - 4,6 TWh/an – 81 sites

4,2 Mt/an de biomasse consommées par les projets actuellement en cours de réalisation
2,4 GW – 11,8 TWh/an – 154 sites





Déroulé

Présentation BCIAT

Chiffres clés BCIAT 2009-2022

Bilan de l'appel à projet 2022

Cahier des charges 2023

Dossier de candidature 2023

AAP pellets et BCIB

Q&R

Bilan de l'AAP IZF 2022



41 projets lauréats (39 financés par FR2030 ; 2 financés par le Fonds Chaleur)

180,3 M€ d'aide à l'investissement – CAPEX totaux de **577,5M€**

Pas d'aide au fonctionnement demandée

Efficacité moyenne des aides : **19,5 €/t CO2** d'origine fossile évitée sur 20 ans

Taux d'aide moyen : **36,6%**

4,1 €/MWh produit sur 20 ans



Puissance moyenne biomasse : **9,2 MW**

Puissance totale : 378 MW

Production moyenne biomasse : **56,6 GWh/an**

Prod totale : 2 322 GWh/an

497 kt CO2e fossiles évités/an

(39 projets de substitution gaz naturel – 1 charbon - 1 fioul lourd)

***Éléments de comparaison BCIAT 2009-2021 :**

P moyenne : 15 MW

80% projets gaz, 10% projet charbon, 10% fioul



Déroulé

Présentation BCIAT

Chiffres clés BCIAT 2009-2022

Bilan de l'appel à projet 2022

Cahier des charges 2023

Dossier de candidature 2023

AAP pellets et BCIB

Q&R



Appel à projets BCIAT 2023

Date d'ouverture : 12 juin 2023
Date de relève : 14 septembre 2023

Budget de la relève : 175M€
(125M€ FR2030 + 50M€ Fonds Chaleur)



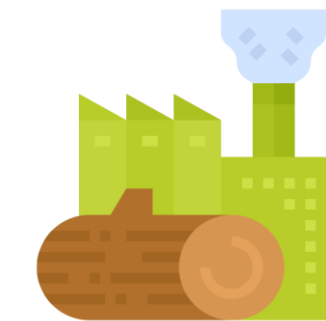
Cahier des charges et pièces obligatoires accessibles ici :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230524/bciat-2023-biomasse-chaaleur-lindustrie-lagriculture-tertiaire>

BCIAT 2023

Les principales conditions d'éligibilité

- Secteurs d'activités visés :
 - Les projets ayant pour objectif de produire de la chaleur à partir de biomasse dans les **industries** ;
 - Réouverture de l'AAP pour les projets d'alimentation de bâtiments tertiaires et du secteur Agricole
→ Ces projets seront financés dans le cadre de l'enveloppe budgétaire Fonds Chaleur uniquement
- Production de chaleur supérieure à **12 GWh par an** ;
- Rendement supérieur à **85%** ;
- Projets **matures** : Etude de faisabilité, calendrier prévisionnel, échanges avec fournisseurs d'équipements et fournisseurs de biomasse, portage du projet ;
- 2023 : Demande d'aide inférieure à **30M€**.
- Projets de pyrogazéification non éligibles



BCIAT 2023

Conditions d'éligibilité - Biomasse

- **Articulation des usages** de la biomasse utilisée comme combustible respectant le principe de cascade
- **Avis favorable de la cellule biomasse** sur le plan d'approvisionnement du projet
- Au moins **50% de plaquettes forestières** et assimilées pour les installations ayant un approvisionnement externe comprenant des connexes et sous-produits de l'industrie de première transformation du bois ou des Bois fin de vie et bois déchets.
- L'approvisionnement respectera a minima les taux de **certification PEFC/FSC** régionaux. 100% est demandé pour le bois provenant de l'étranger
- Pour l'utilisation de biomasse mélangée provenant de refus de tri de la filière bois et/ou papier-carton, nécessité que le projet couvre au moins 80% des besoins thermiques.
- Respect des réglementations nationales mais aussi locales (PPA, ...) sur la **qualité de l'air**.
- Pour les projets > 5MW, obligation de mettre un dispositif de collecte de **cendres** sous foyer et sous multi-cyclone.





BCIAT 2023

Dépenses éligibles :

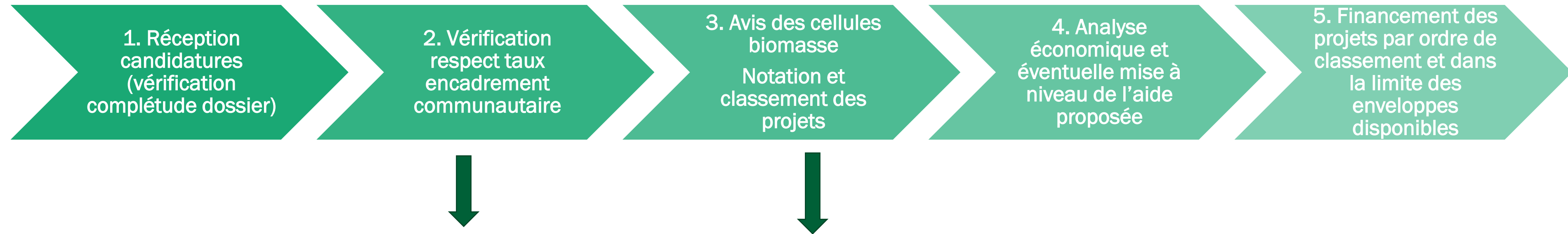
- Générateur de chaleur biomasse (y compris économiseur et/ou condenseur) ;
- Système d'alimentation automatique ;
- Préparation et stockage des combustibles biomasse (tampon et longue durée pour sécuriser, tri des bois en fin de vie) ;
- Bâtiment chaufferie ;
- Installation électrique et hydraulique associée au générateur ;
- Système d'hydro-accumulation ;
- Équipements pour le comptage d'énergie respectant le cahier des charges de l'ADEME ;
- Traitement des fumées ;
- Système permettant la séparation des cendres
- Réseau de chaleur (tubes enterrés génie civil inclus) et sous stations (cf. paragraphe spécifique 3.1.8) ;

Dépenses non éligibles :

- dépenses liées à un achat de terrain,
- dépenses liées à un **équipement de gazéification**,
- dépenses liées à une turbine électrique.

BCIAT 2023

Process de sélection



Rappel des taux d'encadrement communautaires :

Taille de l'entreprise	Petite Entreprise	Entreprise moyenne	Grande Entreprise
Intensité maximale de l'aide à l'investissement	65 %	55 %	45 %

Deux classements distincts :

1. Un classement avec les projets de production de chaleur pour les process industriels
2. Un classement avec les projets Agricole et Tertiaire



BCIAT 2023

Critères de sélection

Afin d'être classés, les projets seront notés selon 3 critères :



1. Une note **prix**

Comptant pour 70% de la note globale

€ d'aides demandées / tonne de CO₂e d'origine fossile évitée

→ Attention à optimiser l'aide demandée pour améliorer cette note. Forte concurrence attendue sur cette clôture

2. Une note sur la **qualité du plan d'approvisionnement** :

Comptant pour 15% de la note globale

3. Une note sur la **qualité technique du dossier**

Comptant pour 15% de la note globale



BCIAT 2023

Critères de sélection – Note Prix

La Note Prix représente l'efficacité environnementale de l'aide publique.
Elle se traduit par un ratio **€ d'aide publique / tonne de CO2e d'origine fossile évitée**.

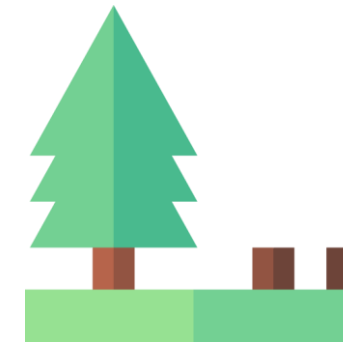
Elle est calculée en suivant la formule suivante :

$$\text{Note Prix} = 70 \times \left(1 - \frac{\text{Efficacité des aides publiques du projet}}{100 \text{ €/tCO}_2\text{e sur 20 ans}} \right)$$

Par exemple pour un projet avec une efficacité égale à 19,5€/tCO2e sur 20 ans : Note Prix =56,35.



BCIAT 2023



Critères de sélection – Note Plan d’approvisionnement

La notation se fera notamment par rapport à :

- Les **caractéristiques des combustibles** utilisés
- Garanties sur la nature et l’origine des combustibles
- Engagement sur la **traçabilité**
- Engagement des fournisseurs
- Evaluation des risques de **conflits d’usage**
- Evaluation des risques de tensions potentielles de la ressource
- Taux de biomasse certifiée
- Garanties sur les prix
- Adéquation de l’aire d’approvisionnement par rapport aux caractéristiques du projet

Nouveautés/points de vigilance :

- **Taux de plaquettes non certifiées bénéficiant d’une chaîne de contrôle (fournisseur certifié)**
- **Critères de traçabilité renforcés (feuillus, type de peuplement)**
- **Engagement des fournisseurs à appliquer les recommandations de la Brochure ADEME “Clés pour Agir” « Récolte durable de bois pour la production de plaquettes forestières »**
- **Avis défavorable des cellules biomasse éliminatoire**

Référentiels ADEME combustibles bois énergie : <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/1783-referentiels-combustibles-bois-energie-de-l-ademe.html>

BCIAT 2023

Critères de sélection – Note Technique

Démontrer la cohérence du projet dans le cadre d'une démarche de **décarbonation globale du site** :

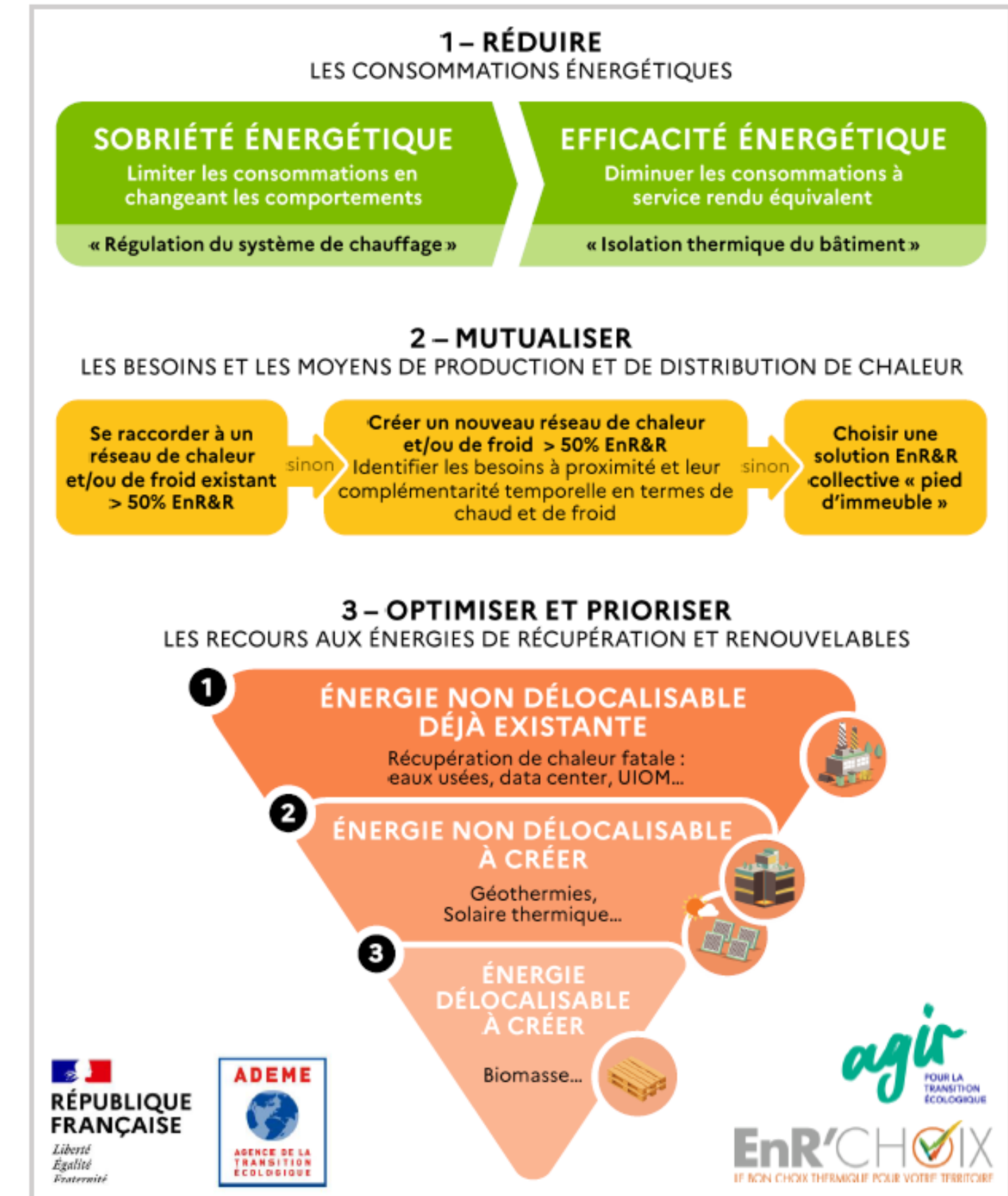
- Sobriété et Efficacité Energétique ;
- Valorisation de chaleur fatale ;
- Etude des solutions EnR alternatives

Concernant la **description technique du projet**, démontrer :

- L'optimisation du dimensionnement thermique de l'installations (nombre d'heures de fonctionnement à régime nominal, taux de couverture...)
- Caractéristiques techniques de la solution (rendements thermiques, économiseur/condenseur, type de foyer, fluide thermique)
- Adéquation du système de traitement des fumées avec les valeurs limites d'émissions requises
- Gestion des cendres

Exemple démarche EnR'Choix en IDF

<https://www.enrchoix.idf.ademe.fr/>





BCIAT 2023

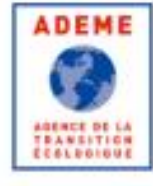
Critères de sélection – Analyse économique



Une **analyse économique** de votre dossier sera réalisée.

Pour ce faire, une **décote** entre la solution biomasse et la solution fossile de référence sera calculée.

Les projets jugés trop rentables pourront voir leur aide diminuée, ou dans certains cas être éliminés



BCIAT 2023

Critères de sélection – Financement des projets



Les projets sont notés, classés et soumis à une analyse économique



Financement par ordre de classement et avec aide révisée le cas échéant



- Le classement industrie aura un taux de sélectivité d'au maximum 80% des projets éligibles
- Le financement des projets se fera jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires, ou bien jusqu'à ce que tous les projets sélectionnés soient financés

BCIAT 2023



Versement des aides

- **Avance de 10%** après la signature de la convention et sur fourniture d'une preuve de démarrage de l'opération (commande d'au moins 50% des dépenses éligibles)
- **Versement de 30%** sur présentation de justificatifs financiers (factures) d'un montant supérieur ou égal à 30 % des dépenses éligibles réalisées
- **Versement de 20% à la mise en service de l'installation** sur présentation d'un état récapitulatif de l'ensemble des dépenses éligibles et des contrats d'approvisionnements
- **Un versement de 20 %** sur remise d'un rapport d'exploitation* après l'atteinte d'au moins 50% de l'engagement (soit 2 des 4 années de production)
- **Le solde (20%)** sera modulé par la production réellement réalisée au bout de 4 ans par rapport à l'objectif de production fixé dans la convention et sur remise d'un rapport d'exploitation final*. Si l'objectif n'est pas atteint, le montant versé sera calculé au prorata de la production énergétique réelle relevée au compteur de chaleur de la (les) chaudière(s) biomasse par rapport à l'engagement initial du bénéficiaire sous réserve du respect des engagements.

* Le rapport d'exploitation et rapport final comprennent : attestation d'atteinte des objectifs de production, bilans de l'approvisionnement annuels et rapport d'émissions annuels selon la réglementation en vigueur



BCIAT 2023

Calendrier prévisionnel



** Dont réception des avis des cellules biomasse régionales*



QUESTIONS/REPONSES





Déroulé

Présentation BCIAT

Chiffres clés BCIAT 2009-2022

Bilan de l'appel à projet 2022

Cahier des charges 2023

Dossier de candidature 2023

AAP pellets et BCIB

Q&R



BCIAT 2023

Pièces du dossier de candidature :

- Excel Partie technique et économique (6 onglets à remplir)
- Plan d'approvisionnement
- Volet technique
- Acte de candidature (en format PDF signé par le représentant légal, en l'absence de ce dernier fournir une délégation de signature valable)
- Audit énergétique pour les sites non ISO 50 001, dernière revue énergétique et certificat pour les sites certifiés
- Etude de faisabilité solution biomasse (avec étude efficacité énergétique et potentiel de valorisation de chaleur fatale)
- « Declaration_CEE_2023 »
- Les lettres d'engagement d'approvisionnement pour la biomasse
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) complet (format pdf)
- Les factures de l'énergie fossile substituée (Gaz Naturel, Fioul ou Charbon) de janvier 2018 à décembre 2021
- Autre justificatif qui relèverait d'un cas particulier mentionné dans le corps du texte



BCIAT 2023

Pièces du dossier de candidature :

- **Excel Partie technique et économique (6 onglets à remplir)**
- Plan d'approvisionnement
- Volet technique
- Acte de candidature (en format PDF signé par le représentant légal, en l'absence de ce dernier fournir une délégation de signature valable)
- Audit énergétique pour les sites non ISO 50 001, dernière revue énergétique et certificat pour les sites certifiés
- Etude de faisabilité solution biomasse (avec étude efficacité énergétique et potentiel de valorisation de chaleur fatale)
- « Declaration_CEE_2023 »
- Les lettres d'engagement d'approvisionnement pour la biomasse
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) complet (format pdf)
- Les factures de l'énergie fossile substituée (Gaz Naturel, Fioul ou Charbon) de janvier 2018 à décembre 2021
- Autre justificatif qui relèverait d'un cas particulier mentionné dans le corps du texte



Excel Partie technique et économique

6 onglets :

- Caractéristiques du projet
- Détail des factures
- Grille d'impact DNSH
- Indicateurs France 2030
- Santé financière
- ODD

LEGENDE

Cellule à remplir

Cellule remplie automatiquement - A ne pas modifier

SOLUTION FUTURE - NOUVELLE INSTALLATION BIOMASSE

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES NOUVELLE INSTALLATION BIOMASSE

Typologie du projet	Chaudière Biomasse
Puissance thermique utile de la nouvelle installation de combustion en MW	4,7
Rubrique réglementaire	ICPE - 2910 A - autorisation
Besoins thermiques optimisés (au périmètre projet) en MWh/an	36 000
Production thermique biomasse en MWh/an	31 680
Engagement de production (à titre indicatif, correspond à la prod sur 4 ans) en MWh	126 720
Production électrique biomasse en MWh/an si cogénération	0
Taux de couverture des besoins thermiques par la biomasse en %	88%
Consommation en biomasse entrée installation en MWh PCI/an	37 271
Prix biomasse en € HT/MWh PCI (entrée chaudière)	30
Système de traitement des fumées	FAM + multicyclone
Fluide en sortie chaudière biomasse	vapeur
Technologie du foyer de la chaudière biomasse	grilles mobiles
Nombre de nouvelle(s) chaudière(s) biomasse	1

CHARGES ANNUELLES (euros HT)	BIOMASSE
P1 Coût du combustible	1 118 118 €
P'1 Coût de l'électricité pour fonctionnement	45 000 €
P2 Coût des prestations de conduite, de l'entretien, montant des redevances et frais divers	225 000 €
P3 Coût gros entretien, renouvellement	85 000 €
P4 Investissement	
Total Charges Annuelles	1 473 118 €

INVESTISSEMENT ELIGIBLE : équipements et ingénierie (euros HTR*)

Préparation et stockage des combustibles biomasse	308 000 €
Système d'alimentation automatique	140 000 €
Générateur de chaleur biomasse	1 932 000 €
Installation électrique et hydraulique associée au générateur	1 200 000 €
Traitement des fumées	420 000 €
Bâtiment chaufferie	1 800 000 €
Réseau de chaleur (tubes enterrés génie civil inclus) et sous stations	200 000 €
Ingénierie sous traitée	300 000 €
Ingénierie interne	300 000 €
Total Investissement éligible	6 600 000 €

AUTRE INVESTISSEMENT NON ELIGIBLE (euros HTR*) - à préciser

Total investissement (éligible + non éligible)	6 600 000 €
---	--------------------

Excel Partie technique et économique

6 onglets :

- Caractéristiques du projet
- Détail des factures
- Grille d'impact DNSH
- Indicateurs France 2030
- Santé financière
- ODD

SCENARIO DE REFERENCE		Combustible actuel ou combustible qui aurait été utilisé si le projet biomasse ne pouvait pas être réalisé
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES		
Nature du combustible		Gaz Naturel
Production thermique en MWh/an		31 680
Nombre de chaudières		1
Puissance thermique utile des chaudières en MW		30
Fluide de la chaudière		vapeur
Prix en € HT / MWh PCS du combustible		31,58 €

Caractéristiques du site	
Le site est-t-il soumis au SCEQE	Non
Le site est-t-il soumis à la TICGN ?	Oui
Le site est-t-il soumis à la TICC ?	Non
Le site est-t-il soumis à un autre taxe (ex: fioul) ?	Non
Le site industriel est il certifié ISO 50001 ?	Oui
Taille de l'entreprise	Grande Entreprise
Taux d'aide maximum (encadrement communautaire)	45%

MONTAGE FINANCIER	
Aide à l'investissement demandée en €	2 500 000,00 €
Certificats d'Economie d'Energie (CEE) demandés en €	0,00 €
Autre subvention publique (Région, Départementale, FEDER, BPI, ...)	0,00 €
Montant financement bancaire	0,00 €
Emprunt intra-groupe	0,00 €
Auto-financement	4 100 000,00 €
TOTAL	6 600 000,00 €

RESULTATS	
Taux d'aide	38%
Tonnes de CO2eq d'origine fossile évités/an	7 075
Aide globale demandée en €/MWh (sur 20 ans)	3,95
Aide globale demandée en €/tCO2 eq d'origine fossile évitée (sur 20 ans)	17,67



Excel Partie technique et économique - 6 onglets :

- Caractéristiques du projet
- Indicateurs France 2030
- Détail des factures
- Santé financière
- Grille d'impact DNSH
- ODD

GRILLE D'IMPACTS DNSH (Do Not Significant Harm)

Cette grille est sollicitée par la Commission européenne. Elle vise à s'assurer que les projets financés n'ont pas d'impact négatif sur les critères mentionnés dans le tableau (en comparaison avec la solution de référence). Une note est attendue pour chaque critères (note de -2 à +2 selon l'échelle précisée dans la première colonne). Dans la mesure du possible, des précisions sont attendues en colonnes F et G.

	Critères		Note	Argumentaire qualitatif	Métriques retenues et objectifs quantitatifs
<p>Par rapport à la solution de référence (à service rendu équivalent), et pour la ou les phases du cycle de vie les plus impactantes de l'innovation, il est prévu que l'innovation permette...</p> <p>Lecture des notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • -2 : impact environnemental beaucoup moins bon que celui de la solution de référence • +2 : impact environnemental bien meilleur que celui de la solution de référence • 0 : pas d'impact identifié 	Atténuation du changement climatique	Production d'électricité ou de chaleur renouvelable (ENR)			
		Efficacité énergétique via la réduction des consommations			
		Climat via la réduction des émissions GES			
	Adaptation au changement climatique (Résilience face aux risques environnementaux)				
	Lutte contre les pollutions (prévention et contrôle)	Pollution de l'air			
		Pollution de l'eau ou des sols			
	Gestion des ressources en eau et marines (utilisation durable et protection)				
	Transition vers une économie circulaire (déchets, autres)	Optimisation de la consommation des ressources			
		Diminution et/ou recyclage des déchets			
	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles)				

Excel Partie technique et économique - 6 onglets :

- Caractéristiques du projet
- Détail des factures
- Grille d'impact DNSH
- Indicateurs France 2030
- Santé financière
- ODD

Indicateurs France 2030

LEGENDE	Cellule à remplir
	Cellule remplie automatiquement - A ne pas modifier

Catégorie	Indicateur	Valeur
Retombées économiques et sociales	KPI n°7 : nombre d'emplois directs mobilisés (créés ou maintenus) pendant projet (en ETP annuels)	
	KPI n°8 : nombre d'emplois directs créés ou maintenus post-projet (à 5 ans) (en ETP annuels)	
	Dont nbr d'emplois directs créés pour l'exploitation du projet	
	KPI n°9 : Chiffres d'affaires annuel généré par le projet (mesuré à 5 ans)	
Environnement	KPI n°18 : Impact DNSH - axe "atténuation climatique"	0
	KPI n°18a : Impact DNSH - sous-axe "climat via la réduction des GES"	0
	KPI n°18a : atténuation climatique - Volume de GES évités si note précédente = +2	NA
	KPI n°18b : Impact DNSH - sous-axe "Production et/ou utilisation d'énergies renouvelables"	0
	KPI n°18c : Impact DNSH - sous-axe "efficacité énergétique"	0
	KPI n° 19 : Impact DNSH - axe "adaptation changement climatique - résilience face aux risques environnementaux"	0
	KPI n° 20 : Impact DNSH - axe "lutte contre les pollutions"	0
	KPI n° 20a : Impact DNSH - sous-axe "pollution de l'air"	0
	KPI n° 20b : Impact DNSH - sous axe "pollution de l'eau ou des sols"	0
	KPI n°21 : Impact DNSH - axe "gestion des ressources en eau et marines (utilisation durable et protection)"	0
	KPI n°22 : Impact DNSH - axe "transition vers une économie circulaire (déchets, autres)"	0
	KPI n°22a : Impact DNSH - sous-axe "optimisation de la consommation des ressources"	0
	KPI n°22b : Impact DNSH - sous-axe "diminution et/ou recyclage des déchets"	0
KPI n° 23 : Impact DNSH - Axe "protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes"	0	
Autonomie stratégique	KPI 24 : Le projet a-t-il pour effet d'améliorer l'autonomie stratégique de votre entreprise ou de vos clients ? (OUI/NON)	
Mixité	KPI 25 : Part des femmes dans l'équipe projet (en %)	



Excel Partie technique et économique - 6 onglets :

- Caractéristiques du projet
- Détail des factures
- Grille d'impact DNSH
- Indicateurs France 2030
- Santé financière
- ODD

L'ADEME cherche à davantage tenir compte de l'impact social des projets qu'elle finance. Cet engagement s'inscrit dans l'Agenda France 2030, la déclinaison française des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015. Dans ce contexte, les porteurs de projets sont invités à présenter l'impact de leur projet sur certains ODD, en particulier ceux visant à réduire la pauvreté, la précarité et les inégalités.

Les informations transmises permettront à l'ADEME d'avoir une vision plus transversale des projets soutenus en identifiant quels sont leurs impacts dans les domaines sociaux. Il s'agit d'identifier si le projet en tant que tel a un impact, puis de le qualifier en quelques lignes.



- Pour les structures basées en région Ile de France :
 - o Questionnaire en ligne à remplir au lien suivant :

<https://response.questback.com/ademe/ue251qfc7z>

- Pour les structures basées dans les autres régions françaises:

- o Remplir le tableau ci-dessous.
- o Consignes pour compléter ce tableau :
 - Après avoir complété les deux éléments ci-dessous "Objectifs de développement durable du projet" et "Mis en oeuvre par", le porteur de projet passe en revue les deux Objectifs de Développement Durable ci-dessous et identifie ceux auxquels son projet contribue ;
 - Dans la grille, le porteur de projet est invité à indiquer quelle est la contribution de son projet sur les deux thématiques. Une réponse positive à une seule des assertions de la case « enjeux » suffit pour cocher la case « oui »
 - Lorsque la case « oui, fortement » est cochée, le porteur de projet pourra préciser un ou plusieurs indicateurs de résultats, ou d'autres éléments qui permettront à l'ADEME de mieux identifier les retombées du projet.
 - NB : les informations à fournir concernent uniquement le projet présenté. et non la structure.

Objectifs de développement durable du projet	
Mis en œuvre par	

Objectif de Développement Durable (ODD)	Enjeux	Le projet contribue-t-il à l'ODD ?	Indicateurs ou autres précisions
 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	<p>Lutter contre la pauvreté et la précarité</p> <p>Le projet contribue à lutter contre la précarité et la pauvreté. Il contribue à faire en sorte que les personnes en situation de pauvreté ou de vulnérabilité aient accès aux services de base (alimentation, énergie, mobilité...).</p> <p>Il contribue à l'emploi et ou l'emploi d'insertion</p> <p>Il renforce la résilience de ces personnes et réduit leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental (le cas échéant en favorisant leur réinsertion).</p>		<p><i>Quel indicateur pourriez-vous donner en fin de projet pour attester de l'atteinte de cet ODD ? Ou autres précisions ?</i></p>
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p>Réduire les inégalités</p> <p>Le projet permet de réduire les inégalités sociales. Il favorise l'autonomisation de toutes les personnes et leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p>		<p><i>Quel indicateur pourriez-vous donner en fin de projet pour attester de l'atteinte de cet ODD ? ou autres précisions ?</i></p>



Pièces du dossier de candidature :

- Excel Partie technique et économique (6 onglets à remplir)
- **Plan d’approvisionnement**
- Volet technique
- Acte de candidature (en format PDF signé par le représentant légal, en l’absence de ce dernier fournir une délégation de signature valable)
- Audit énergétique pour les sites non ISO 50 001, dernière revue énergétique et certificat pour les sites certifiés
- Etude de faisabilité solution biomasse (avec étude efficacité énergétique et potentiel de valorisation de chaleur fatale)
- « Declaration_CEE_2023»
- Les lettres d’engagement d’approvisionnement pour la biomasse
- Un Relevé d’Identité Bancaire (RIB) complet (format pdf)
- Les factures de l’énergie fossile substituée (Gaz Naturel, Fioul ou Charbon) de janvier 2018 à décembre 2021
- Autre justificatif qui relèverait d’un cas particulier mentionné dans le corps du texte



Plan d'approvisionnement- 3 onglets à remplir:

- Plan d'appro
- Fournisseurs
- Engagements fournisseurs

Type de plan d'approvisionnement	Initial (candidature AAP)
Nom et ville du projet	Nom du projet et ville du projet
Besoins énergétiques du projet (MWh biomasse sortie chaudière)	55 250
Approvisionnement total à prévoir (MWh)	65 000
Vérification approvisionnement à prévoir = total plan d'approvisionnement	ok
Quantité de cendres produite annuellement (tonnes)?	500
Valorisation des cendres est envisagée ? (liste)	Epandage en forêt

En cas de suivi de projet (projet déjà engagé) préciser l'année concernée :

Non applicable

Ce montant doit être égal au total du plan d'approvisionnement détaillé ci-dessous. Le plan d'approvisionnement ne doit pas être surdimensionné.

Consignes de remplissage :

Prévoir une ligne par région et par sous-catégorie de combustible

Distinguer l'autoconsommation éventuelle

Pour les projets ayant pour activité la production de granulés, remplir le tableau suivant pour la partie thermique en distinguant la partie feuillus et résineux (précision libre sur le combustible), puis remplir le tableau pour la partie process

Catégorie de combustible	Sous catégorie Combustible	Précision libre sur le combustible (% feuillus/résineux en cas de production de granulés)	Région d'origine du combustible	Tonnage (t/an)	Autoconsommation	PCI (kWh/t)	MWh	% de biomasse (à compléter si le combustible n'est pas 100% biomasse)	MWh biomasse	MWh (%)	Taux de combustible certifié FSC/PEFC ou équivalent	Tonnes de combustible certifié PEFC/FSC ou équivalent	Taux régional minimum PEFC/FSC ou équivalent
Plaquettes forestières et assimilées	Plaquettes forestières (référentiel 2017 - 1A - PFA)		Grand Est	6 000		3 000	18 000		18000	28%	59%	3540	59%
Plaquettes forestières et assimilées	Plaquettes forestières (référentiel 2017 - 1A - PFA)		Ile-de-France	2 000		3 000	6 000		6000	9%	42%	840	42%
Plaquettes forestières et assimilées	Plaquettes forestières (référentiel 2017 - 1A - PFA)		Bourgogne - Franche Comté	2 000		3 000	6 000		6000	9%	43%	860	41%
Connexes et sous produits de l'industrie de première transformation du bois	Ecorces (référentiel 2017- 2A-CIB)		Grand Est	7 000		3 000	21 000		21000	32%			
Connexes et sous produits de l'industrie de première transformation du bois	Plaquettes de produits connexes de scieries et assimilés (référentiel 2017 - 2B - CIB)		Grand Est	3 500		4 000	14 000		14000	22%			

Plan d'approvisionnement- 3 onglets à remplir:

- Plan d'appro
- Fournisseurs
- Engagements fournisseurs

Consignes de remplissage :

Prévoir une ligne par fournisseur et sous-catégorie de combustible

Fournisseur	Catégorie de combustible	Sous catégorie Combustible	Fournisseur certifié PEFC/FSC ou équivalent pour la plaquette forestière 1A ?	Tonnage (t/an)	Autoconsommation	PCI (kWh/t)	MWh	% de biomasse (à compléter si le combustible n'est pas 100% biomasse)	MWh biomasse	MWh (%)	Taux PEFC du fournisseur sur la plaquette forestière	tonnes PEFC/FSC ou équivalent certifiées	tonnes non certifiées PEFC/FSC ou équivalent	Répartition approximative du combustible par département
xx	Plaquettes forestières et assimilées	Plaquettes forestières (référentiel 2017 - 1A - PFA)	Oui	1 000		2 000	2 000		2000	12%	15%	150	850	
xx	Plaquettes forestières et assimilées	Plaquettes forestières (référentiel 2017 - 1A - PFA)		2 000		2 000	4 000		4000	23%	15%	300	1700	
xx	Plaquettes forestières et assimilées	Plaquettes forestières (référentiel 2017 - 1A - PFA)		1 500		2 500	3 750		3750	22%	20%	300	1200	
xx	Connexes et sous produits de l'industrie de première transformation du bois	Plaquettes de produits connexes de scieries et assimilés (référentiel 2017 - 2B - CIB)	Non applicable	2 000		3 000	6 000		6000	35%	Non applicable			
xx	Bois fin de vie et bois déchets	Bois fin de vie utilisables selon la rubrique réglementaire 2910A (SSD) (référentiel 2017-3A-BFVBD)	Non applicable	500		3 000	1 500		1500	9%	Non applicable			



Pièces du dossier de candidature :

- Excel Partie technique et économique (6 onglets à remplir)
- Plan d’approvisionnement
- **Volet technique**
- Acte de candidature (en format PDF signé par le représentant légal, en l’absence de ce dernier fournir une délégation de signature valable)
- Audit énergétique pour les sites non ISO 50 001, dernière revue énergétique et certificat pour les sites certifiés
- Etude de faisabilité solution biomasse (avec étude efficacité énergétique et potentiel de valorisation de chaleur fatale)
- « Declaration_CEE_2023 »
- Les lettres d’engagement d’approvisionnement pour la biomasse
- Un Relevé d’Identité Bancaire (RIB) complet (format pdf)
- Les factures de l’énergie fossile substituée (Gaz Naturel, Fioul ou Charbon) de janvier 2018 à décembre 2021
- Autre justificatif qui relèverait d’un cas particulier mentionné dans le corps du texte

4 DESCRIPTION DE LA DEMARCHE ENERGETIQUE GLOBALE

4.1 Présentation de la démarche de réduction des besoins énergétiques menée sur le site

Cette partie vise à évaluer l'état de réflexion et/ou d'avancement de réduction des besoins énergétiques du candidat

4.1.1 Sobriété

Décrire les leviers identifiés, les actions en cours de déploiement et/ou déjà mises en œuvre. Indiquer le gain d'énergie thermique associé pris en compte dans le dimensionnement en MWh/an.

4.1.2 Efficacité énergétique

Décrire les leviers identifiés, les actions en cours de déploiement et/ou déjà mises en œuvre. Indiquer le gain d'énergie thermique associé pris en compte dans le dimensionnement en MWh/an.

4.1.3 Valorisation de chaleur fatale

Décrire les potentiels de valorisation de chaleur fatale identifiés, les actions en cours de déploiement et/ou déjà mises en œuvre. Indiquer le gain d'énergie thermique associé pris en compte dans le dimensionnement en MWh/an.

6 DESCRIPTION DE L'APPROVISIONNEMENT

6.5 Garanties supplémentaires de qualité du plan d'approvisionnement

Au-delà de l'engagement concernant les plaquettes forestières certifiées, le cahier des charges de l'appel à projet BCIAT 2023 requiert un engagement sur la part de plaquettes non certifiées.

Les fournisseurs de plaquettes forestières (ref. 2017-PFA - 1A) devront en effet démontrer que :

- Au minimum 60% des volumes de plaquettes forestières non certifiées ont été exploitées par des fournisseurs ayant utilisé le même cahier des charges d'exploitation que sur des parcelles certifiées et bénéficiant d'une certification de type PEFC/FSC ou équivalent. La chaîne de contrôle certifiée ne doit pas avoir été rompue jusqu'à l'utilisateur final
- La traçabilité est assurée sur l'ensemble des bois forestiers exploités (via une chaîne de contrôle certifiée pour la quote part des fournisseurs certifiés et par un autre moyen à préciser pour les autres fournisseurs)

6.5.1 Garanties concernant les plaquettes forestières

Détailler ici les engagements pris sur les plaquettes forestières :

- *Taux de plaquettes forestières certifiées (en comparaison avec le seuil régional)*
- *Concernant les plaquettes non certifiées : engagement de qualité et traçabilité mis en place et volume de plaquettes concernées*

6.5.2 Garanties de traçabilité

Décrire les moyens mis en place pour assurer la traçabilité des bois forestiers (provenance, pourcentage feuillus/résineux, types de peuplements).



Déroulé

Présentation BCIAT

Chiffres clés BCIAT 2009-2022

Bilan de l'appel à projet 2022

Cahier des charges 2023

Dossier de candidature 2023

AAP pellets et BCIB

Q&R

Autres AAP

	AAP BCIB	AAP Pellets
Objectifs	Augmenter les capacités de séchage dans les industries du bois et favoriser l'autoconsommation des connexes afin d'apporter une autonomie énergétique.	Développement d'une filière de granulés en France pour la diversification des ressources (feuillus, fraction ligneuse de déchets verts, sous-produits agricoles)
Éligibilité	Production thermique > 4 000 MWh/an Industries du bois (scieries, panneaux) – projets de granulation seule exclus	Coût total du projet > 2M€ Respect des critères d'approvisionnement mentionnés dans l'AAP
Budget	200 M€ sur 5 ans dont 100 M€ FC/100 M€ F2030	NC
Sessions	27 février 2023 et 20 septembre 2023	15 juillet 2023 et 15 novembre 2023 Réunion de pré dépôt obligatoire 1 mois avant dépôt
Nombre de projets	12 projets déposés au 27/02/2023	NA
Points de vigilance	Audit énergétique et dimensionnement Concurrences d'usage	Qualité de l'approvisionnement Respect des normes internationales pour le granulé produit
Contact	boisenergie@ademe.fr	aap.pellets@ademe.fr

Ils l'ont fait !*

Laiteries

Bonilait Protéines Chassenoeuil-du-Poitou (86)
Eurosérum Port-sur-Saône (70)
Sill-LANGA Plouvien (29)
Entremont Montauban-de-Bretagne (35)
Laiteries H.Triballat Rians (18)
Nestlé Challerange (08)
Fromagerie Bongrain Gérard Illoud (52)
Fromagerie de l'Ermitage Bulgnéville (88)
Lactovosges Bulgnéville (88)
Candia Awoingt (59)
Laiterie Ingredia Arras (62)
Société fromagère Domfront (61)
Herbignac Cheese Ingredients Herbignac (44)
Société fromagère Charchigné (53)
Fromageries Bel Sablé-sur-Sarthe (72)
Bonilait Protéines Saint-Flour (15)

Autres industries alimentaires

Saipol Lezoux (63)
Eurosubstrat Callac (22)
Triballat Noyal Châteaubourg (35)
Diana Naturals Antrain (35)
Malterie Boortmalt Issoudun (36)
Tereos Artenay (45)
Malteries Soufflet Nogent-sur-Seine (10)
Dislaub Buchères (10)
Roquette Frères Beinheim (67)
Mont Blanc Chef-du-Pont (50)
Nestlé Dieppe (76)
Saipol Bassens (33)
OGR Lescurry (65)

Industrie automobile et aéronautique

Michelin Saint-Doulchard (18)
SKF France Saint-Cyr-sur-Loire (37)
MBDA France Selles-Saint-Denis (41)
Ariane Group Mureaux (78)
Safran Turbomeca Bordes (64)
Bosch Onet-le-Château (12)
Airbus Toulouse (31)
Michelin Cholet (49)

Industrie du bois/granulé

Biosylva Cosne-Cours-sur-Loire (58)
Usine de bois bûches Buzançais (36)
Lefebvre Grandes Ventes (76)
FP Bois Mimizan (40)
Gamica Plywood Samanzan (47)

Industrie du papier/carton

Papeteries de Vizille (38)
Papeteries du Léman Publier (74)
Sofidel France Frouard (54)
Papeteries des Vosges Laval-sur-Vologne (88)
Everbal Evergnicourt (02)
Arjowiggins Healthcare Amélie-les-Bains (66)
Allard Emballages Aubigné-Racan (72)
LTR Industries Spay (72)

Chimie

Plateforme du Roussillon (38)
Eurenco Sorgues (84)

Matériaux de construction

Placoplâtre Bazoches-les-Gallerandes (45)

Tertiaire privé

Aéroport Paris-Charles de Gaulle Roissy-en-France (95)

*Liste non exhaustive issue du document « Production chaleur biomasse : 54 exemples d'installation biomasse en entreprise »

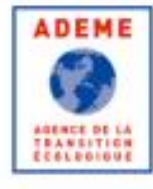
<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/1371-production-de-chaleur-biomasse-54-exemples-d-installation-biomasse-en-entreprise-9791029711107.html>

Bois.energie@ademe.fr



QUESTIONS/REPONSES





MERCI



Retrouvez toutes les actualités de l'ATEE sur : www.atee.fr

